Checy (45) : Rayane D. commet un vol aggravé sur un jeune homosexuel, pour ne pas se faire coincer il demande conseil à ChatGPT… Les enquêteurs remontent son historique et prouvent sa culpabilité. Il est envoyé en prison

07/02/2025 à 17h11



À l'origine des faits, un rendez-vous amoureux simulé. Le coupable s'est rendu à Checy, petite commune à proximité d'Orléans, se prétendant intéressé par un jeune homme de 17 ans. Cependant, la soirée a mal tourné, puisque Rayane D. a agressé l'adolescent et, sous la menace d'une arme, l'a contraint à lui remettre un iPad, des AirPods, un MacBook, un portefeuille Louis Vuitton et une veste Moncler. (…)

Choquée, la victime a néanmoins eu le réflexe de géolocaliser ses écouteurs, ce qui a permis à la police d'accéder à distance au téléphone de l'agresseur. Découvrant plusieurs

échanges entre Rayane D. et ChatGPT, les enquêteurs ont remarqué des demandes surprenantes de la part de ce dernier. « Comment élaborer un scénario crédible pour éviter la prison », « quelles sont les peines encourues pour une personne sans casier », « comment faire croire que la victime lui a remis d'elle-même ses affaires »…

Étudiant de 19 ans, Rayane D. a été déclaré coupable de vol aggravé ce mercredi 5 février par le tribunal correctionnel d'Orléans (…)

Condamné à trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis. Après avoir reconnu partiellement les faits, l'agresseur a prétendu vouloir « poser des questions » sur l'homosexualité de sa victime, qui se serait, selon lui, montrée trop entreprenante. Il a immédiatement été écroué.

Le Parisien